

[View this email in your browser](#)



FÉMINISMES + ART + TECHNOLOGIE + SOCIÉTÉ

APPEL À PROJETS 2018 / 2019

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE

RÉSIDENCES D'ARTISTES

DATE LIMITE : 15 OCTOBRE 2017

INVISIBLE LABOR / LE TRAVAIL INVISIBLE

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE 2018 / 2019 THÈME : LE TRAVAIL INVISIBLE

Le travail invisible, qu'il soit formel ou informel, est un travail qui n'est pas reconnu, valorisé, rémunéré ou une combinaison de tout cela. Le travail invisible représente une réalité négligée, ignorée, dévaluée, minimisée voire "naturalisée" même si elle apparaît comme essentielle au bon fonctionnement des projets, des institutions, des familles et des entités ou organisations politiques. La notion d'invisibilité se réfère à la fois à des pratiques ou à des tâches, mais également aux travailleur-euse-s, qui sont maintenu-e-s totalement hors de vue ou qui demeurent physiquement visibles, mais tout en étant ignoré-e-s par les employeur-e-s et les consommateur-rice-s, par leurs collègues, leurs ami-e-s ou les membres de leur famille. Parfois, les employé-e-s sont tenu-e-s d'effectuer un travail invisible afin de conserver leur emploi (en effectuant des heures supplémentaires en période de rush, par exemple), tandis que dans d'autres circonstances, le travail invisible fait plutôt allusion à l'exécution de tâches non considérées comme étant du travail (le travail de soins, le travail émotionnel) ou de tâches stéréotypées (par exemple, les tâches domestiques pour les femmes, le travail agricole ou encore les emplois précaires pour les personnes racisées). Le travail invisible est significativement lié aux personnes et aux communautés qui sont d'emblée marginalisées (femmes, immigrant-e-s, personnes racisées, travailleur-euse-s des technologies d'assemblage dans les pays en développement économique).

Le Studio XX recherche des projets d'arts médiatiques créatifs, critiques, ludiques, ironiques et poétiques qui explorent les différentes façons dont les artistes, les activistes et les travailleur-euse-s culturel-le-s, s'adaptent, exécutent, négocient ou refusent les formes actuelles du travail invisible (émotionnel, mental ou physique). Entre autre chose, nous cherchons à adresser les questions suivantes : quelles formes le travail invisible prend-il? Quelle est la relation entre le travail invisible et le monde l'art? Quel est le rôle du genre dans la visibilité / l'invisibilité / l'hypervisibilité du travail? Comment les artistes travaillant avec les technologies numériques peuvent-ils lutter contre le travail non rémunéré participant à la production de contenu sur Internet? Les artistes peuvent-ils-elle-s ré-imaginer des projets qui ébranlent le capitalisme?

LES SUJETS ABORDÉS PEUVENT INCLURE :

- Le travail émotionnel, le travail physique, le travail mental;
- La main-d'œuvre non rémunérée ou le travail insuffisamment rémunéré;
- Les projets durables et viables en opposition au travail invisible;
- Les pratiques telles que la réflexion, les communications par courriel, la rédaction, la recherche, l'écriture, la planification d'événements, le *crowdsourcing*, la préparation de matériel, etc.;
- Le travail désincarné, le travail virtuel ou le travail non-humain;
- Le travail associé à la vie quotidienne : les activités sociales, l'exercice physique, l'entretien ménager;
- Le travail illégal;
- Le travail à la pique et indépendant;
- Les hiérarchies sociales (raciales, ethniques, fondées sur la classe sociale) et le travail invisible;
- Le recours excessif à des stagiaires non-rémunéré-e-s dans des festivals d'art, des centres d'artistes et d'autres institutions artistiques;
- La géographie du travail invisible (dans certains quartiers, certains pays);
- La sous-traitance dans l'hémisphère sud et d'autres zones marginales;
- L'invisibilité du travail dans l'économie numérique : cultures de la *startup*, fermes de contenus, modération de contenus, économies de partage, bots Twitter;
- Le discours sur la visibilité par opposition à « l'exposition » dans le monde de l'art (Nicole Burisch);
- L'invisibilité du travail par rapport à la visibilité de l'architecture et des infrastructures;
- Les attentes sociales et le travail invisible;
- Le concept des « jours personnels » en complément des « jours de maladie » pour reconnaître et "indemniser" le travail invisible.

CE QUE NOUS RECHERCHONS

Les participant-e-s peuvent présenter des propositions pour des expositions, des ateliers ou des événements / activités d'une journée.

Exemples de projets considérés pour les expositions : net art, art électronique et audio, oeuvre interactive, art radiophonique, art vidéo, installation, médias géolocalisés, art du jeu vidéo, réalité augmentée, bio art, interventions publiques, pratiques open source et pratiques communautaires.

Exemples d'événement / activité d'une journée : conversation, table ronde, discussion, performance.

Nous recherchons des propositions inspirées par (mais sans s'y limiter) : les féminismes, les études critiques sur la race, le cyberféminisme, les études queer et les études relatives aux personnes vivant avec un handicap.

Les dossiers d'application peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Le Studio XX accueille des projets d'artistes, de commissaires et d'activistes s'identifiant comme femmes et/ou issu-e-s de communautés s'inscrivant dans une diversité des genres, ainsi que de collectifs et d'organisations.

CE QUE NOUS OFFRONS

Le Studio XX offre des cachets d'artistes basés sur [la grille des barèmes de diffusion en arts médiatiques du COAM](#).

Les projets retenus bénéficient d'un soutien artistique et technique (* à définir en fonction de chaque projet et selon les ressources disponibles).

* Veuillez prendre note que cet appel ne concerne pas des projets qui nécessitent un soutien à la production (les oeuvres soumises doivent avoir atteint leur stade de diffusion).

Avant de soumettre une proposition, les candidat-e-s sont fortement encouragé-e-s à consulter le mandat du Studio XX, les modalités de soumission et les plans de la galerie.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Pour soumettre une proposition au Studio XX, [suivez ce lien](#).

Date limite de soumission : le 15 octobre 2017 à minuit (heure de Montréal)

S'il vous plaît, prenez note que les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite de candidature ne seront pas considérées.

Les participant-e-s recevront un accusé de réception. Le comité de programmation du Studio XX avisera les participant-e-s sélectionné-e-s dans les 3 mois suivants la date de candidature.

Pour plus d'informations : [studioxx.org](#)

Pour toute autre question et demande de renseignements, contactez-nous à : info@studioxx.org

RÉSIDENCE / RESIDENCY 2018 | 2019

RÉSIDENCES D'ARTISTES 2018 / 2019

Les résidences du Studio XX offrent aux artistes la possibilité d'expérimenter et de créer de nouvelles œuvres (art numérique, installation, performance). Les artistes en résidence ont accès à un espace de travail (partagé avec l'équipe de l'organisme) pendant six semaines. Il-elle-s reçoivent un cachet de résidence et ont accès aux équipements et ateliers du Studio XX. Leur travail est présenté publiquement dans le cadre des activités de diffusion du centre.

Date limite: le 15 octobre 2017

OBJECTIF

Le Studio XX souhaite offrir un espace de création privilégié aux artistes qui recherchent un lieu d'échange et d'encadrement où il-elle-s peuvent définir leurs projets autour de leurs préoccupations et de leur démarche personnelle. Le programme de résidences leur permet de développer un nouveau projet ou un projet déjà existant.

ADMISSIBILITÉ

- artistes s'identifiant comme femmes, *queer*, transgenres et *gender fluid*;
- être inscrit-e dans une pratique en arts numériques et sonores et en nouveaux médias;
- œuvres qui peuvent être réalisées avec les ressources matérielles disponibles au Studio XX (équipements, ressources financières et spatiales).

CRITÈRES DE SÉLECTION

- le mérite artistique du-de la candidat-e;
- l'utilisation innovante du-des médium (web art, art sonore et vidéo, installation, performance, art post-internet);
- la résidence doit contribuer de manière significative au développement de la pratique d'un-e artiste en arts médiatiques;
- le mandat du Studio XX visant l'expérimentation et la créativité doit se refléter dans la proposition du projet de résidence;
- le projet doit exprimer un engagement théorique, politique et/ou social d'une manière pertinente et innovante.

INFORMATIONS PRATIQUES

- les résidences ont une durée de 6 semaines;
- un cachet de résidence est versé (basé sur les barèmes de diffusion en arts médiatiques du COAM);
- accès à un espace de travail (partagé avec l'équipe du Studio);
- accès aux équipements du centre;
- accès gratuit à certains ateliers;
- présentation du projet à travers la programmation et les plateformes de diffusion du Studio XX : événements, émission de radio XX Files, archives Matricules et médias sociaux;
- les résidences n'incluent pas le coût des déplacements, de l'hébergement ni les per diem;
- l'artiste est responsable de trouver un arrangement pour son séjour à Montréal (pour les artistes internationaux-ales);
- le Studio XX peut fournir des lettres de soutien et/ou d'engagement pour des applications à des programmes de bourses de voyage pour un projet sélectionné.

* L'artiste a un espace de travail qui lui est réservé, mais l'espace de travail se situe dans la galerie ou le bureau de l'organisme.

LES DATES DE RÉSIDENCES

L'équipe de Studio XX rencontre chaque artiste retenu-e afin de déterminer ensemble le calendrier de réalisation et de production du projet.

À PROPOS DES CANDIDATURES

- les candidatures peuvent être faites à titre individuel ou en collectif;
- elles peuvent être soumises en français ou en anglais;
- les propositions sont sélectionnées par le comité de programmation de l'organisme.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Pour soumettre une proposition au Studio XX, [suivez ce lien](#).

Date limite de soumission : le 15 octobre 2017 à minuit (heure de Montréal)

S'il vous plaît, prenez note que les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite de candidature ne seront pas considérées.

Les participant-e-s recevront un accusé de réception. Le comité de programmation du Studio XX avisera les participant-e-s sélectionné-e-s dans les 3 mois suivants la date de candidature.

Pour plus d'informations : [studioxx.org](#)

Pour toute autre question et demande de renseignements, contactez-nous à : info@studioxx.org

DEVENEZ MEMBRE DU STUDIO XX

Copyright © "2015" "STUDIO XX". All rights reserved.
Studio XX - 4001, rue Berri espace 201 - Montréal - QC - H2L 4H2
514-545-7934 - info@studioxx.org - www.studioxx.org

Fondé en 1996, le Studio XX est un centre d'artistes féministe bilingue engagé dans l'exploration, la création, la diffusion et la réflexion critique en art technologique. Le Studio XX remercie ses membres et ses partenaires pour leur soutien.

This email was sent to <@Adresse.courriel@s>
why did I get this? unsubscribe from this list update subscription preferences

Studio XX - 4001 rue Berri #201 - Montréal, Qc H2L 0A1 - Canada

